

Bulletin d'histoire politique

Référendum, 26 octobre 1992: Les objections de 20 spécialistes aux offres fédérales, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1992, 225 p.

Pierre Noreau



Volume 1, Number 2-3, Spring 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063195ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063195ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Noreau, P. (1993). Review of [Référendum, 26 octobre 1992: Les objections de 20 spécialistes aux offres fédérales, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1992, 225 p.] *Bulletin d'histoire politique*, 1(2-3), 68–68. <https://doi.org/10.7202/1063195ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

bibliographie des études québécoises sur l'imprimé.

Les sujets qui touchent à la fois la politique et l'imprimé sont nombreux. Par exemple, le 2 avril prochain, les membres de l'AQÉI se réuniront à l'édifice Marie-Claire-Daveluy de la Bibliothèque nationale du Québec, situé au 125 ouest, rue Sherbrooke à Montréal. Parmi les conférences au programme, on retrouve celle de Marcel Lajeunesse sur Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, premier ministre du Québec et bibliophile, et celle de Sylvio Normand sur les débuts de l'édition juridique au Québec.

Les points de rencontres sont donc nombreux entre les recherches sur l'imprimé et celles sur la politique. Il est donc à souhaiter que des contacts s'établissent entre les deux associations au bénéfice des membres et de la recherche sur le Québec.

Pour obtenir des renseignements sur l'AQÉI, écrivez à: AQÉI, C.P. 92, Sherbrooke (Québec), J1H 5H5.

BRÈVES RECENSIONS

Référendum, 26 octobre 1992: Les objections de 20 spécialistes aux offres fédérales, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1992, 225 pages.

Le livre, *Les objections de 20 spécialistes aux offres fédérales*, met fin à une assez fructueuse succession d'ouvrages collectifs rédigés au cours du récent débat constitutionnel; tous consacrés à la position constitutionnelle du Québec. Il complète les ouvrages antérieurs *Bilan du fédéralisme* (VLB) et *Réplique aux détracteurs de la souveraineté du Québec* (VLB), auxquels, du reste, plusieurs de ces 20 auteurs avaient déjà contribué. Les textes ont été rédigés dans la foulée de l'entente de Charlottetown, avant que les textes juridiques promis par le gouvernement fédéral ne soient rendus publics.

L'ouvrage lui-même comprend trois parties. Une première est consacrée aux demandes traditionnelles du Québec et permet notamment un rappel des revendications historiques du Québec, une analyse des glissements observés dans la position du Québec au cours de la période 1984-1992, et une mise en perspective de l'entente de Charlottetown à la lumière du rapport Gérin-Lajoie de 1967 et de l'Entente du lac Meech de 1987. La seconde partie de l'ouvrage, la plus volumineuse, traite point par point des différents aspects de l'entente du 28 août 1992 et

offre une analyse poussée des questions relatives à la société distincte, au nouveau partage des pouvoirs, au Sénat et aux autres institutions parlementaires, au droit de veto, aux garanties linguistiques et aux dispositions relatives à la Cour suprême. Dans une troisième partie de l'ouvrage, on trouve un texte sur la position de Jean Allaire, alors président de la Commission juridique du Parti libéral, de même qu'une déclaration des membres de la Commission jeunesse du Parti libéral sur les raisons les ayant conduits à favoriser un NON au référendum d'octobre 1992.

En annexe, finalement, une série de documents relatifs à l'entente de Charlottetown ont été reproduits. On y trouve notamment le texte de l'entente elle-même et deux avis juridiques relatifs à la portée de l'entente comme document liant formellement les autres provinces canadiennes. Ces deux avis présentent cependant un intérêt plus conjoncturel, lié à la poursuite des travaux de la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle, créée à la suite de la *Loi 150*.

Bien que l'ensemble des thèmes et le contenu des textes puissent prendre un caractère plus «académique» à la suite de la victoire du NON au dernier référendum, ils constituent néanmoins une importante pièce au dossier des relations Québec-Canada. L'entente de Charlottetown pourrait en effet servir, à l'avenir, de point de comparaison pour l'analyse de tout entente ultérieure, comme ce fut le cas de l'Entente du lac Meech, entre 1987 et 1992. L'ouvrage met à contribution un vaste éventail d'expertises diverses (politologues, juristes, sociologues, anthropologues, économistes) et remet à l'honneur l'«utilisé» des sciences sociales et de la recherche universitaire dans l'espace public et le débat politique de notre temps.

Pierre Noreau
Politologue

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

ROCHER, François, dir., *Bilan québécois du fédéralisme canadien*, Montréal, VLB éditeur, Coll. Études québécoises, 1992, 410 pages.

Cet ouvrage qui regroupe une équipe multidisciplinaire de 15 experts sous la direction de François Rocher présente un bilan critique du fédéralisme canadien dans une perspective québécoise. Les collaborateurs essaient d'évaluer les coûts et les bénéfices de l'interdépendance qui caractérise les relations Québec-Ottawa. Tout en admettant que le fédéralisme canadien n'a pas eu que des mauvais côtés, ils estiment néanmoins que le Québec a dû supporter des coûts relativement élevés touchant son développement politique, économique, culturel et social. Toutefois, il ne faudrait pas croire à une unité de points de vue puisque les collaborateurs présentent des conclusions nuancées et démontrent